

## Séance extraordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2017

### PROVINCE DE QUÉBEC

### VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 21 septembre 2017 à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

#### **2017-09A-01**

#### **Adoption du règlement numéro 228-2017**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 228-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 228-2017 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de ville, de procéder à la mise à niveau de différentes infrastructures et de décréter, à ces fins, un emprunt de 2 217 750 \$, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2017-09A-02**

#### **Avis de motion et dispense de lecture - règlement d'emprunt pour honoraires professionnels - urbanisation route 131**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins d'assumer le coût des honoraires professionnels concernant la réalisation des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131 et de décréter à ces fins, un emprunt de 509 880 \$.

## **Présentation du projet de règlement 229-2017 - urbanisation route 131**

Conformément aux dispositions de *l'article 356 de la Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller, Pascal Tremblay, présente le projet de règlement numéro 229-2017 *aux fins d'assumer le coût des honoraires professionnels concernant la réalisation des travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131 et de décréter à ces fins, un emprunt de 509 880 \$.*

**2017-09A-03**

## **Avis de motion et dispense de lecture - règlement décrétant des travaux de pavage sur différentes rues**

Je, Isabelle Charette, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de décréter sur différentes rues et parties de rues, des travaux de pavage et de réfection de pavage de la rue du Tricentenaire.

**2017-09A-04**

## **Avis de motion et dispense de lecture - modification au règlement relatif au stationnement et à la circulation**

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation et plus spécifiquement d'interdire le stationnement sur différents tronçons de rues.

## **Présentation du projet de règlement 150-13-2017 relatif au stationnement et à la circulation**

Conformément aux dispositions de *l'article 356 de la Loi sur les cités et villes*, madame la conseillère, Michele Dawe, présente le projet de règlement numéro 150-13-2017 *aux fins de modifier le règlement relatif au stationnement et à la circulation.*

## **Présentation du projet de règlement 177-2-2017 - modification des limites de vitesse sur certains rangs**

Conformément aux dispositions de *l'article 356 de la Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller, Denis Moreau, présente le projet de règlement numéro 177-2-2017 *aux fins de modifier les limites de vitesse sur certains rangs.*

**2017-09A-05**

## **Acceptation d'offre de services professionnels - site d'entreposage des neiges**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels présentée par *Ricard Groupe Conseil*, en date du 11 juillet 2017, relative à une demande de certificat d'autorisation pour le site d'entreposage des neiges de la municipalité, au coût de 7 469 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2017-09A-06**

##### **Autorisation de travaux - avenants - réaménagement de deux bâtiments**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

##### **Règlement 220-2016 - Acquisition d'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement**

Construction Julien Dalpé inc.	Avenant 196	52,68 \$
Construction Julien Dalpé inc.	Avenant 197	20 256,77 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2017-09A-07**

##### **Modification de la date limite et de réalisation des travaux - réaménagement de deux bâtiments**

Suite à la réunion de démarrage de chantier dans le cadre du projet de réaménagement de deux bâtiments ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que l'échéancier de réalisation de travaux du projet de réaménagement de deux bâtiments situés aux 273-275 rue Notre-Dame, soit modifié, afin de tenir compte de la réalité opérationnelle, et ce, tel que décrit à la lettre de madame Carolane Pagé, chargée de projet de *Construction Julien Dalpé inc.*, reçue le 20 septembre 2017 ;

Que les clauses et pénalités prévues au devis recevront application en vertu de ce nouvel échéancier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2017-09A-08**

### **Entrée de services rue des Épinettes - lot 3 066 052**

ATTENDU la configuration et les conditions particulières visant la desserte du lot 3 066 052 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie s'engage, à la suite d'une demande de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout visant la desserte des futurs lots à être créés suite au lotissement du lot 3 066 052, par monsieur Daniel Aubin, à facturer le coût de la main-d'oeuvre, de la machinerie, de l'outillage et des matériaux qui devront être utilisés pour ces travaux de raccordement, sans toutefois, excéder la somme de 5 000 \$ par raccordement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

Lors de la période de questions, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

**2017-09A-09**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Jean Claude Gravel, maire

---

Madeleine Barbeau, greffière

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017.

---

Jean Claude Gravel, maire